



Infos Geyssans

Lettre d'information municipale

Novembre 2019



Edito du Maire

Cela fait 19 ans que je suis votre élu et que je me passionne encore et toujours pour l'évolution de notre commune. Cependant, depuis que je m'intéresse à la politique j'ai toujours été favorable à ce que les élus n'effectuent pas plus de trois mandats. Même si ce n'est pas le cas de nos grands élus, députés, sénateurs, (cela viendra sûrement, j'espère !), je souhaite m'appliquer cette règle.

De plus, en mars 2020 j'aurai 62 ans et je pense que c'est un âge raisonnable pour prendre sa retraite et passer la main. Je vois trop d'élus s'accrocher à leurs postes et ne pas laisser à une nouvelle génération la possibilité de s'investir. Les idées et les personnes nouvelles sont aussi le gage d'une démocratie vivante.

Il est très important pour moi de consacrer plus de temps à ma vie privée et familiale.

Sans aucune lassitude ni amertume, j'ai pris la décision de ne pas me présenter aux prochaines élections municipales en mars 2020.

Tout au long de ces 19 années, j'ai œuvré avec des équipes qui avaient le souci du service public, des services pour tous les publics, avec la solidarité nécessaire pour ne laisser personne sur le bord du chemin. Toutes les demandes diverses et variées des administrés adressées à la mairie ne peuvent pas toujours être satisfaites. Ceci, pas par manque de volonté mais parce que le Maire n'a pas tous les pouvoirs (attributions de police limitée ...) et les insatisfactions peuvent laisser un sentiment de frustration.

Cette mission est réellement passionnante et comprend énormément de responsabilités, d'une telle diversité qu'il serait trop long de les énumérer.

La fonction de Maire est un engagement de chaque instant et je peux vous assurer qu'il ne se passe pas une journée, depuis que je suis élu, sans que je pense à Geyssans, au bien vivre dans la commune et aux services rendus à ses habitants. J'ai profondément aimé aller à votre rencontre sur le terrain et proposer un avenir pour notre village.

Depuis 2013, début de mon mandat de Maire, les nombreux travaux et réalisations effectués n'ont pas augmenté l'endettement de la commune. Les provisions budgétaires ont même augmenté de 71 %, ceci malgré les restrictions budgétaires imposées aux collectivités locales. Ce résultat a été obtenu grâce à une recherche acharnée et à l'obtention de nombreuses subventions.

Dans ce bilan, certaines actions peuvent être perfectibles, j'en suis conscient, mais j'ai assumé les missions que vous m'aviez confiées dans le respect des programmes que nous vous avons proposés et je peux vous garantir que je les assumerai jusqu'au bout du mandat.

Je veux remercier les élus qui m'ont accompagné dans ces différentes missions et le personnel communal qui assure les « meilleurs » services au quotidien.

Avec l'équipe municipale, nous avons travaillé pour le Geyssans du futur avec l'élaboration d'un PLU et établi les bases de nouveaux équipements communaux. L'ensemble de mon équipe peut être fière de notre bilan et peut le revendiquer « haut et fort » auprès de vous.

La campagne électorale pour les municipales va commencer. Vous déciderez par votre vote de la suite à donner au devenir de notre commune.

Je souhaite simplement que les politiques publiques menées restent sur les mêmes valeurs de démocratie, de solidarité, d'environnement, d'animation et de convivialité pour que la commune de Geyssans reste fidèle à elle-même.

Une commune où il fait bon vivre pour tous ses habitants.

Claude BOURNE,
Votre Maire

Avis d'enquête publique - PLU de Geysans

Par arrêté en date du 25 OCTOBRE 2019, le Maire de la Commune de GEYSSANS a décidé de soumettre à enquête publique le projet d'élaboration du PLU de la Commune de GEYSSANS du **Lundi 18 Novembre 2019 à 14h00 au Jeudi 19 Décembre 2019 à 19h00 inclus**, soit 32 jours consécutifs.

Le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné M. Jean-Marie TARREY en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête seront déposés en Mairie de Geysans pendant toute la durée de l'enquête. Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé:

- Sur support papier en Mairie de Geysans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie : le lundi de 14h00 à 18h00, le jeudi de 14h00 à 19h00 et le vendredi de 13h00 à 16h00.
- Sur le site internet de la commune: <https://geysans.fr/plu/enquete-publique/>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et/ou propositions des manières suivantes:

- Sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en Mairie de Geysans aux dates et heures d'ouverture habituelles du public ;
- Par correspondance adressée au commissaire enquêteur, M. Jean-Marie TARREY, en Mairie de Geysans, siège de l'enquête publique, située 280 rue des Tilleuls 26 750 GEYSSANS;
- Par voie électronique, à destination du commissaire enquêteur, à l'adresse électronique: enquetepublique-plu@geysans.fr
- A la mairie lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à la Mairie de Geysans (280 rue des Tilleuls 26750 GEYSSANS):

- Lundi 18 Novembre 2019 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 29 Novembre 2019 de 13h00 à 16h00
- Vendredi 13 Décembre 2019 de 16h00 à 19h00
- Jeudi 19 Décembre 2019 de 15h00 à 19h00.

Déplacement mode doux

Des appuis-vélo ont été installés à l'école, à la mairie, à la salle polyvalente, et à l'aire de jeux.



Déchets

La collecte se fait actuellement sur 9 points d'apport volontaires repartis sur la commune. L'agglomération souhaite installer des containers semi enterrés en remplacement des bacs à roulettes et diminuer le nombre de points de collecte à 2 (Fayolles et cimetière). La commune doit faire l'acquisition d'un terrain sur le quartier des Fayolles. Ce projet imposé par l'agglomération dans la précipitation, non encore abouti, est refusé par la mairie; il est reporté en fin d'année 2020.

ÉLECTIONS MUNICIPALES : MODE D'EMPLOI

Calendrier:

- dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et dimanche 22 mars 2020 pour le second tour.

Condition de vote:

- Un électeur doit avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'UE, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils ou politiques.
- Les électeurs doivent figurer sur les listes électorales déposées au plus tard le 7 février 2020.

Candidature:

- Peuvent être candidats les personnes majeures, de nationalité française ou d'un État membre de l'UE et inscrites sur les listes de leur commune ou, sauf exceptions, y payant leurs impôts locaux.
- Si les dates légales de dépôt des dossiers n'ont pas encore été précisées, en général, la limite est fixée à deux semaines avant le premier tour. Elle devrait donc se situer aux alentours du 1er mars 2020. Cette formalité est à effectuer dans la préfecture de son département.

Scrutin:

- Le scrutin vise à élire les membres des conseils municipaux.
- L'élection des conseillers municipaux a lieu au suffrage universel direct.
- Dans les villes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est plurinominal, à deux tours.
- Les candidats se présentent sur des listes, mais les électeurs peuvent barrer certains noms ou ajouter des candidats déclarés.
- Le nombre de voix est ensuite calculé par candidat et non pas par liste.
- Au premier tour, sont élus au conseil municipal les candidats qui ont obtenu à la fois au moins 25% des inscrits et la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une).
- Au second tour, sont élus, dans la limite des sièges restant à pourvoir, les candidats qui obtiennent le plus de voix.
- Le vote blanc sera comptabilisé.

Une fois élus, les conseillers municipaux élisent parmi eux le maire de la commune. Les maires, leurs adjoints et les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans renouvelable. Il appartient au maire de présider le conseil municipal.

Représentation au conseil communautaire de Valence Romans Agglo:

Geyssans dispose d'un siège au conseil communautaire de Valence Romans agglo, le Maire y est membre, et un adjoint suppléant.

Recensement de sinistres dus à la sécheresse

La commune a été informée par courrier qu'une habitation a subi des dommages dus à la sécheresse des derniers mois.

La mairie souhaite engager une procédure pour demander la reconnaissance de l'état de « catastrophe naturelle ».

Si d'autres administrés de la commune ont connu des dommages sur leur habitation dus à ce phénomène, veuillez nous en informer en fournissant un dossier comprenant vos coordonnées, une synthèse des dégâts, et des photos.



RENCONTRES, PARTAGES, JOIE ET BONNE HUMEUR,

Voici les mots qui pourraient définir la belle journée que nous avons vécue avec l'équipe de Radio Méga.

La culture par tous ses aspects, peut s'inviter à Geysans, elle y est bien accueillie.

Nous prouvons par cette manifestation que les aprioris autour de l'étranger et de l'étrange n'ont pas leurs places dans notre village.

Nous n'avons eu que de bons retours et les Geysanais ont été contents de retrouver le village ancien couvert par cette belle fête. Les associations ont apprécié de pouvoir mettre en avant leurs activités, manifestations, projets etc. Les stands des artistes n'ont pas désempli, des petits ou grand curieux sont venus s'essayer à la peinture, poterie, sculpture. Les poètes et l'écrivain ont fait de belles rencontres, la conteuse a eu des spectateurs enfants et adultes attentifs aux belles histoires. L'atelier doudous a fait preuve d'un professionnalisme hors pair dans le diagnostic de l'opération à pratiquer sur les doudous blessés. Plus d'une centaine de personnes ont choisi la photo qui leur plaisait lors du concours photo. Les écureuils ont bien vendu les pognes. Les enfants de l'école se sont régalés de faire les animateurs ou "twitteurs" en direct avec radio méga ou de participer au spectacle d'Eric Aliana. Les frites, hot-dogs du comité des fêtes et les gaufres des jongleurs ont régalé les participants. La fromagère avait le sourire ce qui nous laisse penser qu'elle a bien travaillé. La démonstration de Quadrille d'AWS tout en couleurs avec leurs costumes a ouvert la scène aux concerts.

L'équipe de Radio Méga nous a fait découvrir son métier en se rapprochant de ses auditeurs. Le programme musical varié a plu et leurs bénévoles par leur efficacité ont tout fait pour s'intégrer et pour que le village reste propre après leur départ. Merci à Julie, Michel, Bastien, Raphaël, Eric, Marion et Justine plus tous les autres sans oublier Nathalie pour ces magnifiques maquillages.

N'ayons pas peur des mots, cette journée a été une réussite. Mais elle n'aurait pas pu être possible sans l'aide de toutes les associations et leurs bénévoles, des personnes qui se sont proposées spontanément et tous les artistes. Nous tenons à tous les remercier sincèrement.

Agenda

SAMEDI	09 NOVEMBRE	} Exposition de peinture, <i>8ème édition « des peintres de vos villages »</i>
+DIMANCHE	10 NOVEMBRE	
LUNDI	11 NOVEMBRE	Commémoration de l'anniversaire de l'armistice de 1918 et hommage à tous les morts pour la France, avec la participation des écoliers. Départ 11h00 salle polyvalente
SAMEDI	16 NOVEMBRE	Après midi rencontre (Geysans Citoyen)
SAMEDI	23 NOVEMBRE	Après midi Jeux / Escape Game (Les Ecureuils)
DIMANCHE	24 NOVEMBRE	Matinée « Boudin et Caillettes » (ACCA)
SAMEDI	07 DÉCEMBRE	Repas offert par la commune (CCAS) aux personnes âgées de plus de 65 ans.
DIMANCHE	15 DÉCEMBRE	Matinée « Tripes, Saucisses » (Comité des fêtes)
VENDREDI	03 JANVIER	Cérémonie des vœux Le maire et son conseil municipal vous convient à la cérémonie des vœux, le vendredi 03 janvier à 18h30.

Fermeture du Secrétariat de Mairie le jeudi 02 et vendredi 03 janvier 2020

Retrouvez toutes les infos sur le site Internet <http://geysans.fr/>